



Un copropriétaire a peint sans vote de l'assemblée générale

Par **DEMARSON**, le **02/02/2008** à **18:36**

madame, monsieur,
je suis actuellement copropriétaire dans un immeuble.
Un des copropriétaires a décidé de repeindre en violet les portes des parties communes (portes d'entrée). Cette décision n'a pas été votée en assemblée générale. Lorsque je lui demande des explications, il me répond que c'est pour entretenir l'immeuble.
A t'il le droit? Si non, que faire?

Par **tracbord**, le **11/02/2008** à **15:46**

Faites le savoir à votre syndic (voir par écrit). Le copropriétaire en question devra remettre les supports concernés aux couleurs précédentes ou en supporter le coût. Je pense que cela partait d'un bon sentiment mais il doit aussi comprendre que aucune initiative ne doit être prise sans un accord en AG.